



PROCES-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Composition Restreinte

(C.D.A.)

Consultation électronique du Mardi 23 juillet 2022 à 11h07 au Mercredi 24 Août 2022 à 10h

Ont participé : Steven **CHOISEL** - Stéphane **DESANLIS** - Bertrand **GAUDRILLER** - Gilles **MOREAU** – Gatien **PIERROT** - Julien **SAUCIER** - Gaël **THOMAS**

Le Mardi 23 juillet 2022, à 11h07, Gatien **PIERROT**, secrétaire de la CDA, sur instructions de Julien **SAUCIER**, président de la CDA, interroge les membres de la CDA, en composition restreinte, en ces termes :

*« Chers membres de CDA restreinte,
Je vous invite à participer à cette consultation :*

Question n°1 :

Etes-vous favorable aux modifications du Règlement Intérieur de la CDA ?

Question n°2 :

Etes-vous favorable à la liste des observateurs 2022-2023 ?

La consultation est ouverte à compter de l'envoi de ce message et se terminera le mercredi 24 Août 2022 à 10H ».

A la suite de la réception des réponses des membres ayant participé à cette consultation, Julien **SAUCIER** et Gatien **PIERROT** constatent qu'à l'unanimité des membres consultés, la CDA approuve les modifications du Règlement Intérieur de la CDA et la liste des observateurs 2022-2023.

Julien **SAUCIER** présentera ces documents au CODIR.

Le président : Julien SAUCIER



Le secrétaire de la CDA : Gatien PIERROT



Gatien PIERROT

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel (configuration sportive) du District Marne (article 190 des RG de la FFF) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>).